

TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, mercredi 29 janvier 1812.

AVIS. MM. les Souscripteurs dont l'abonnement est fini au 1.^{er} janvier 1812, sont priés de le faire renouveler pour ne pas éprouver de retards.

L'abonnement pour le Télégraphe Officiel est de 20 francs par année et de dix francs par semestre, franc de port.

Les avis, annonces et affiches, se payent trois francs en une langue, cinq francs en deux langues et six francs en trois.

S'adresser à la direction du Télégraphe N. 180 à Laybach.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, 1 janvier.

Falmouth, 29 décembre. -- Le paquebot le *Swallow*, capitaine Morphew, est arrivé aujourd'hui avec des malles de Cadix, après un voyage de vingt jours. Il a remis ses dépêches qui ne peuvent tarder d'arriver à Londres. Les Français se préparaient à attaquer Tariffa, qu'on s'attendait à voir tomber en leur pouvoir, quoiqu'on eût envoyé un vaisseau de ligne et plusieurs autres vaisseaux de guerre de moindre force, pour concourir à sa défense.

Total des espèces monnayées en Angleterre.

La totalité de la monnaie frappée en Angleterre depuis le règne de la reine Elisabeth, jusqu'à l'année 1793, est ainsi qu'il suit:

Sous la reine Elisabeth	L. 5,832,933
le roi Jacques Ier.	2,500,000
Charles Ier.	10,499,544
Cromwell	1,000,000
Charles II.	7,524,403
Jacques II.	7,737,657

Avant la révolution 31,094,218

Sous le roi Guillaume, y compris la refonte 10,511,963

la reine Anne 2,691,626

VARIÉTÉ.

D'après les observations de M. le professeur Augustin Stark, les deux comètes se sont fort éloignées depuis le 4 décembre de la région céleste où on avoit l'habitude de les voir, mais cette différence est sur-tout sensible pour la nouvelle comète qui étoit alors dans l'hémisphère méridional avec une déclinaison de 8 degrés, 39 minutes, 46 secondes, suivant le célèbre M. Gaus. Hier, à 7 heures 44 minutes, cette nouvelle comète se trouvoit très-avancée dans l'hémisphère du nord. Il ne lui a donc pas fallu plus de deux jours depuis le 20 décembre pour passer d'un hémisphère à l'autre. Hier, à 7 heures, elle étoit dans un genou du taureau. Son ascension, droite depuis le 11 décembre jusqu'à aujourd'hui, n'a pas été moindre d'un degré et demi. L'ascension droite de la grande comète a été plus considérable, et sa déclinaison au nord, depuis le 12

le roi George Ier. 8,795,922

George II. 11,966,576

Sous le règne actuel, jusqu'au 25 mars 1793,

y compris la refonte 51,073,362

Total 116,133,666

Monnoies d'or et d'argent frappées,

En 1793 L. 2,747,430 „ 6

1794 2,555,894 „ 12 „

1795 497,711 „ 5 6

1796 seulement 391,789 „ 2 „

1797 2,000,295 „ „

L. 8,193,120 „ „

Davenant évalua la totalité des espèces existant dans le royaume en 1711, à environ 12,000,000.

Anderson l'évalua en 1762 à 16,000,000; et M. Chalmers présume qu'en 1786 on pouvoit l'évaluer à 20,000,000; on peut le porter aujourd'hui à 37,000,000. (*Moniteur*.)

Du 3. La maison de banque Bolders et compagnie, l'une des principales de Londres, vient de suspendre ses paiements. Cette banqueroute est évaluée à 800,000 liv. sterl. Elle faisoit des affaires considérables avec dix ou douze maisons de banque de province.

-- Une réquisition a été signée par nombre de catholiques à Cork, pour convoquer une assemblée de catholiques de ce comté pour lundi 6 du courant, à l'effet de prendre en considération l'état actuel des catholiques d'Irlande. Dans le Galway et le Tipperary, il doit y avoir de pareilles assemblées.

-- Nous sommes bien affligés d'avoir à annoncer que non seulement on n'a reçu aucune nouvelle rassurante sur le sort du *Saint-George*, vaisseau de 98 canons, contre-amiral Reynolds, mais que l'on a les plus vives inquiétudes sur le sort de la *Défense*, du *Héros*, et de la corvette le *Granhopper*. On assure même que la perte des deux

décembre, a diminué presque de moitié dans son ascension droite, attendu qu'elle étoit hier à 6 heures 19 minutes du soir auprès de l'équateur, à côté de l'étoile de quatrième grosseur d'Antinoüs.

NÉCROLOGIE.

Liste des personnes mortes à Laybach, depuis le 21 jusqu'au 25 janvier 1812.

Le 21. Ursab femme de Martin Mallmer, ci-devant chauffeur au Gouvernement, âgée de 37 ans, dans la rue teutonique N.º 179.

Le 22. Guillaume, fils de M.^r Ventre Contrôleur des Douanes, âgé de 1 an et 9 mois au marché neuf N.º 171.

M.^r Charles Klaus, Maître menuisier âgé de 68 ans, au fauxbourg Gradischa N.º 6.

Le 23. Françoise femme de grégoire Gueder, Journalier, âgée de 38 dans dans le fauxbourg de Carlstadt N.º 4.

derniers de ces bâtimens a été annoncée à l'amirauté par l'amiral Folev, commandant de la station des Dunes; le brave capitaine Newham, du *Héros*, et tout son équipage, à l'exception de huit individus, ont, dit-on, péri. On ajoute que le *Granbopper* a été jété sur la côte de Hollande, que le capitaine, les officiers et l'équipage ont été sauvés, mais qu'ils sont, ainsi que le bâtiment, tombés au pouvoir de l'ennemi.

Depuis que ce qui précède a été écrit, nous avons appris que le *Saint-George* s'étoit totalement perdu devant le Jutland. Le *Cresay* est entré à Portsmouth.

(Jour. de l'Emp.)

ETATS-UNIS.

New-York, 3 décembre. Le rapport du comité contient le passage suivant:

« Les Etats-Unis, comme souverains indépendans, réclament le droit de se servir de l'Océan, qui est reconnu pour être le grand chemin des nations, pour transporter sur leurs vaisseaux les productions de leur sol et de leur industrie aux marchés et dans les ports des nations amies, et d'apporter chez eux, pour le retour, des objets selon leur besoin ou convenance, à charge de respecter les droits des puissances belligérantes, tels qu'ils sont établis par les lois des nations. La Grande-Bretagne, au mépris de ce droit incontestable, se saisit de tout bâtiment américain allant ou venant d'un port ou son commerce n'est pas favorisé, enlève nos marins, et malgré nos remontrances, persévère dans ses aggrèsions.

(Jour. de l'Emp.)

P R U S S E.

Berlin, 4 janvier. Notre cour a pris le deuil pour huit jours, à compter d'avant-hier, à l'occasion de la mort de S. A. R. Madame la duchesse d'Anhalt-Dessau. (Moniteur.)

A U T R I C H E.

Vienne, 3 janvier. Le nouvel an s'est célébré à notre cour avec la plus grande pompe, et ce jour-là notre ville a offert beaucoup de mouvement.

Le débit des cotons s'affaiblissant en Autriche et en Allemagne, on s'attend à une diminution dans le prix de cette marchandise.

Le gouvernement encourage, récompense et honnore aujourd'hui, avec le plus grand soin, tous ceux qui se distinguent dans les sciences, les beaux-arts, et les arts industriels. A ce sujet, il a donné l'impulsion à l'esprit public. Dans toutes les villes il se forme des associations

particulières pour les différentes branches de la culture et de l'industrie, et l'on crée des établissemens littéraires.

(Jour. de Paris.)

H O N G R I E.

Presbourg, 25 décembre. On dit que bientôt la proposition sera faite à la diète de déclarer la langue hongroise seule langue nationale. Des prix seront assignés pour encourager les progrès de la langue et de la littérature hongroise. Le théâtre de Pest aura la dénomination de *Théâtre national*, et l'on ne pourra plus y jouer de pièces en langue étrangère.

(Jour. de Paris.)

B O H É M I E.

Prague, 6 janvier. On vient de publier une circulaire de la régence, d'après laquelle les pièces de 6 kr., d'un demi et d'un quart de kr., dont l'exportation avoit été permise en prenant un passe-port lors de leur mise hors de la circulation, doivent être maintenant considérées comme cuivre brut, et il est en conséquence défendu de les exporter.

(Gaz. de Francfort.)

ROYAUME DE NAPLES.

Naples, 26 décembre. Trois nouveaux vaisseaux de ligne vont être mis en construction à Castellamare. Le vaisseau le *Caprice*, la frégate la *Caroline*, sont déjà équipés et pourvus de matelots.

Près de l'ancien chantier de Castellamare, on prépare avec activité de nouveaux chantiers pour donner aux constructions navales la plus grande étendue possible. Il arrive continuellement de Naples des bois de construction par la voie de terre. Ce n'est qu'à grande frais, à travers mille obstacles qui paroissent insurmontables, et par des montagnes et des routes très-difficiles, qu'on est parvenu à transporter dans ces chantiers des masses énormes.

I N T E R I E U R.

E M P I R E F R A N Ç A I S.

Paris, 16 janvier. L'Empereur ayant institué un ministère du commerce et des manufactures, a nommé ministre de ce département, M. le comte Collin de Sussy, qui a été présenté hier en cette qualité par S. A. S. le prince archichancelier de l'Empire au serment qu'il a prêté à S. M.

Par décret du 15 janvier, S. M. I. et R. a établi 5 écoles de fabrication pour le sucre de betteraves au nombre de 100 élèves. Il sera mis dans l'étendue de l'Empire cent mille arpens métriques de betteraves; ces fabriques seront disposées de manière à fabriquer avec le produit de la récolte de 1812 à 1823 deux millions de kilogrammes de sucre brut.

S. M. a signé le contrat de mariage de M. le comte Régnier, général de division, avec Mlle de Chambeaudouin, fille du préfet de l'Eure.

La Veuve Rosina Ansitschka âgée de 80 ans dans la rue des tailleurs N.º 248.

Emile, fille de M. Alois Schrank, ci-devant Employé au Gouvernement, âgée de 3 ans, au fauxbourg de S. Pierre N.º 138.

Le 24. Agnès Gorianzia Veuve d'un Charpentier, âgée de 60 ans au Kihltal N.º 69.

Le 25. Madame Marie, épouse de M. Domian Vesel, ci-devant actuaire de la haute Justice, âgée de 26 ans, proche S. Florian N.º 76.

A V V I S O.

Il due marzo prossimo venturo all'ore dieci antimeriane, si procederà nel burò dell'Amministrazione della Marina a Trieste, contrada nuova N.º 802 alla vendita ed aggiudicazione al migliore offerente ed ultimo incantatore,

all'estinzione di candele, del brigantino Corsaro inglese, il *Merluzzo*, catturato li 23 settembre 1811 dalle Fregate di S. M. la *Flora*, e la *Danaé*, e la Corvetta Italiana la *Carolina*, giudicato buona preda per decisione amministrativa del 14 novembre seguente, condotto a Trieste ed ancorato nel porto dell'arsenale, ove si potrà prendere conoscenza tanto del detto bastimento, come de'suoi attrezzi, arredi, artiglieria ec. de' quali siegue l'inventario.

Tutte le spese di dogana, aggiudicazione ec. saranno a carico del compratore.

I N V E N T A R I O.

Il corpo del bastimento della portata di circa venti tonnellate, con tutti li ferramenti de' portelli da cannone, candellieri di bastingaggio ed il suo timone completo.

Il fodero di rame, gli alberi maggiori, alberi di gabia, alberi di papafico, antenne, due trombe col bronzo,

D'après l'observation faite par l'administration des postes du royaume de Bavière à celle des postes de l'Illyrie qui

subdélégation de Capo-d'Istria qui ne sont pas compris dans celui du Tribunal de Rovigno.

5. Le ressort du Tribunal de Rovigno continuera d'être fixé comme il est dit dans notre arrêté du 29 novembre 1811, c'est à-dire qu'il comprendra la subdélégation de Rovigno et les Cantons de Pisino et de Parenzo auquel demeure jointe la Commune de Cittanova.

9. Le ressort du Tribunal de Gorice comprendra la subdélégation de Gorice.

7. Le ressort du Tribunal de Carlstadt comprendra la subdélégation de Carlstadt.

8. Le Tribunal de 1.^{re} instance de Fiume aura pour ressort les Subdélégations de Fiume et de Segna.

9. Le ressort du Tribunal de 1.^{re} instance de Zara comprendra les Subdélégations de Zara, et de Sebenico.

10. Le Tribunal de 1.^{re} instance de Spalatro comprendra dans son ressort les Subdélégations de Spalatro, Macarsca, et Lesina.

11. Le ressort du Tribunal de Raguse comprendra les Subdélégations de Raguse et de Curzola.

12. Le Tribunal de Cattaro aura pour ressort la Subdélégation de Cattaro.

13. Le Commissaire général de Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Palais du Gouvernement à Trieste le 13 janvier 1812.

Signé : BERTRAND.

Par S. E. le Gouverneur Général,

L'Auditeur au Conseil d'Etat, Secrétaire du Gouvernement.

Signé : A. HEIM.

Pour Copie Conforme,

signé : A. HEIM.

Pour extrait conforme,

Le Baron de l'Empire, Commissaire général de Justice.

COFFINHAL.

les jours de départ des courriers de Laybach pour Villach la Bavière et le Tyrol, indiqués aux lundi et jeudi de chaque semaine, n'étoient pas en harmonie avec les départs sur Munich et Augsbourg et qu'il est résultoit un retard préjudiciable au commerce respectif des deux états. L'administration des postes des Provinces Illyriennes pour éviter cet inconvénient a cédé à la demande des postes de la Bavière, en avançant de 24 heures l'expédition des dépêches pour Villach, Clagenfurt, le Tyrol et la Bavière. En conséquence cette expédition se fera à compter du 26 du courant, Le dimanche et mercredi à 5 heures du soir, au lieu des lundi et jeudi jours annoncés depuis le 1.^{er} janvier.

L'administration des postes de la Bavière a fait coïncider l'arrivée de ses courriers à la frontière d'Illyrie aux jours qui lui ont été demandés et elle a désiré par réciprocité que le départ des courriers de Laybach fût arrangé pour s'accorder de même avec les siens.

Les postes de l'Empire d'Autriche se sont conformées

ARRÊTÉ de S. E. Mgr le Gouverneur général des Provinces Illyriennes en date du 17 décembre 1811 sur la fixation du délai accordé aux percepteurs des contributions directes pour fournir leurs cautionnements.

NAPOLÉON EMPEREUR etc. etc.

Nous Gouverneur Général etc. etc.

Vu notre arrêté du 24 septembre dernier qui astreint les percepteurs à former d'ici au 1.^{er} janvier un cautionnement numéraire égal au 12.^{me} des Contributions ou un cautionnement immeuble de la Valeur du dixième des mêmes contributions.

Vu la lettre du Receveur Général en date du 14 du présent mois;

Sur la proposition de l'Intendant général des finances, avons arrêté et arrêtons.

Art. 1. Il est accordé aux percepteurs jusqu'au 1.^{er} mai prochain pour fournir le cautionnement exigé par l'arrêté du 24 septembre dernier.

2. L'Intendant général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Trieste le 17 décembre 1811.

Signé : BERTRAND.

Par le Gouverneur général,

L'Auditeur au Conseil d'Etat,

Secrétaire du Gouvernement,

signé : A. HEIM.

NAPOLÉON EMPEREUR etc. etc.

Nous Gouverneur général des Provinces Illyriennes.

Vu l'arrêté du 1.^{er} août 1810, portant création de la Loterie Impériale d'Illyrie;

Vu l'art. 28 de l'Instruction ministérielle;

Sur la proposition de l'Intendant général des Finances,

Avons arrêté et Arrêtons ce qui suit:

Art. 1.^{er} A compter du 15 janvier 1811, le minimum de la mise est fixé à 25 centimes pour l'Extrait simple ou déterminé, et à 10 centimes pour l'Ambe simple ou déterminé.

2. Il sera établi une roue à Trieste.

4. L'Intendant Général des finances est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait au Palais du Gouvernement à Trieste, le 4 janvier 1812.

Signé : BERTRAND.

au nouveau service de celles d'Illyrie depuis le 1.^{er} janvier et l'échange de dépêches se fait sans retard entre les courriers des deux administrations.

Laybach, 20 janvier 1812,

Le Directeur Général des Postes.

C. D'ÉTILLY.

AVVISO

Essendo morto a Venezia nell'ospedale di S. Servolo li 28 marzo 1810. Don Alvise Carsaneu da Splisca isolà Brazza paron Pietro Valich figlio di una di lui sorella si è dichiarato di lui erede abintestato, e questa dichiarazione si porta ad universale notizia nel presente avviso, che sarà pubblicato qui, e nel suddetto luogo di Splisca, ed inserito nel Telegrafo ufficiale, affinché chiunque si credesse in diritto di opporla, lo faccia nel termine di sei settimane e tre giorni, altrimenti sarà al suddetto Valich accordato il relativo possesso.

Bajamonti P. P.

Riboli Cancelliere.